

Appel à projets

**Appropriation du patrimoine
par les jeunes
2016**

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

Une aide attribuée à des projets locaux en matière d'appropriation du patrimoine culturel par les jeunes

L'appropriation du patrimoine par les jeunes :

Afin d'agir pour un patrimoine vivant pour tous, à travers des pratiques culturelles inventives et facteurs de lien entre les générations, les travaux de la conférence régionale consultative de la culture en 2011 ont conduit la Région et les représentants des acteurs du patrimoine en Pays de la Loire à proposer un dispositif spécifique en faveur d'une appropriation du patrimoine par les jeunes. Il s'agit de soutenir le développement d'actions visant l'appropriation du patrimoine matériel ou immatériel par les jeunes, portées par les collectivités et le monde associatif.

❶ Quel type de projet ?

Les projets éligibles concernent :

- les objets du patrimoine culturel, qu'ils soient immatériels ou matériels, protégés ou non au titre des monuments historiques de la région des Pays de la Loire.
- des groupes de 8 jeunes bénévoles minimum, de la tranche d'âge 15-30 ans.
- de manière privilégiée des projets assurant la participation de jeunes résidant dans la Région des Pays de la Loire (50 % au minimum).
- le temps libre des jeunes, hors temps scolaire ou de formation induisant une présence du jeune soit sur un cycle de séances récurrentes, soit sur un temps long (minimum 8 journées).
- des actions privilégiant la participation et la pratique au simple regard (visiter) ou aux apprentissages théoriques (apprendre) induisant l'échange avec des professionnels de la restauration, de la construction ou des artistes.
- les offres réalisées ou coproduites par des professionnels de la médiation du patrimoine (des informations sur la formation et l'expérience des intervenants seront nécessaires).

② Qui peut répondre ?

L'appel à projets « Appropriation du patrimoine par les jeunes » s'adresse aux :

- Associations, Fondations des Pays de la Loire,
- Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes des Pays de la Loire,
- Les organismes gestionnaires des PNR et des Pays des Pays de la Loire.

Les structures pouvant bénéficier d'une aide de la Région au titre d'un autre dispositif pour la même action ne peuvent répondre à cet appel à projets. Chaque structure peut présenter jusqu'à 3 projets par an.

③ Comment procéder ?

Le candidat doit :

① Remplir le dossier de candidature à l'appel à projets annexé et fournir les pièces complémentaires obligatoires.

② Adresser le dossier de candidature à la Région (cachet d'enregistrement du service régional en charge du courrier faisant foi) **au plus tard** soit le 29 avril 2016 soit le 30 septembre 2016 en version :

- **Soit papier** dans une enveloppe spécifiant « Appel à projets 2016 : Appropriation du patrimoine par les jeunes » à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Régional - Direction Culture et Sports – Service Patrimoine
Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9

- **Soit informatique** (format Word ou PDF) à l'adresse suivante :
appelprojetspatrimoine@paysdelaloire.fr

L'envoi d'un dossier vaut acceptation du règlement. Seuls les dossiers complets respectant le modèle annexé au présent règlement et reçus dans les délais impartis seront pris en compte.

4 L'aide financière régionale

- Le montant maximum de la participation de la Région est plafonné à 10 000 €, par structure et par an et ne peut en aucun cas atteindre 100 % du montant du budget prévisionnel. Elle est proportionnelle au montant du budget réalisé et pourra être annulée si les critères ne sont pas respectés.
- Pourront être subventionnés :
 - les frais de communication,
 - les coûts d'organisation et de gestion,
 - l'encadrement technique, pédagogique,
 - les fournitures pédagogiques,
 - les assurances,
 - les interventions ponctuelles,
 - les frais pédagogiques, artistiques et techniques,
 - les animations, les interventions ponctuelles et transports en lien avec le projet,
 - les frais de séjour des jeunes,
 - les frais de structure en lien avec le projet.

Dans le cadre des opérations de communication et de sensibilisation, le bénéficiaire devra mentionner le partenariat régional. Ces opérations, pour être subventionnées, devront respecter la charte graphique élaborée et mise à disposition par la Région des Pays de la Loire. L'ensemble des productions réalisées dans le cadre de cet appel à projet seront mises à la disposition de la Région gratuitement, sur demande de sa part, pour une durée limitée et sans qu'en soit transférée la propriété.

5 La sélection des projets

Les projets seront notamment examinés au regard des critères suivants :

- La pertinence au regard des orientations de l'appel à projets,
- La clarté de présentation (description du programme de travail, définition des résultats attendus, etc), la structuration, la faisabilité technique et scientifique (délais, compétences, etc.), la pertinence de la méthodologie,
- L'adéquation des moyens mis en œuvre (humains et matériels) au programme de travail et la justification de l'aide demandée,
- La compétence du porteur de projet et de ses partenaires : références techniques et scientifiques, adéquation entre les ressources humaines mobilisées et les objectifs du projet.

Les dossiers seront présentés pour décision à la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire de juillet ou de décembre 2016.

6 Rappel des calendriers

| | |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Date limite de dépôt des dossiers (papier et informatique) : | 29 avril 2016 |
| Ou | 30 septembre 2016 |
| A titre indicatif : | |
| Examen des dossiers : | Semaine 20 |
| Ou | Semaine 42 |
| Présentation des projets sélectionnés en Commission permanente : | juillet 2016 |
| Ou | décembre 2016 |
| Début des opérations | 2016 et 1 ^{er} semestre 2017 |

7 Renseignements

Région des Pays de la Loire – Direction Culture et Sports – Service Patrimoine - Pôle Partenariats et Territoires - Tél. : 02 28 20 51 72

Si l'action a lieu avant la date de Commission Permanente, une dérogation pour réaliser l'opération doit être obligatoirement sollicitée par courrier au Président de la Région des Pays de la Loire antérieurement à la date de début de l'action.

Cette dérogation ne préjuge pas de la décision qui sera prise lors de la Commission Permanente du Conseil Régional qui traitera le dossier.

Description du contenu scientifique et/ou technique (tâches et méthodes utilisées, moyens humains, techniques déployés) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Caractère innovant (actions utilisant des moyens, supports et processus nouveaux ou améliorés) et reproductible :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Valorisation du projet (moyens de communication, opérations prévues et objectifs) :

.....

.....

.....

.....

.....

Modalités d'évaluation et de suivi prévu durant l'élaboration du projet et après sa réalisation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Calendrier de réalisation :

.....
.....
.....

Plan de financement :

Coût de l'opération :€

Le personnel et le matériel mis à disposition ainsi que la valorisation du bénévolat ne sont pas à comptabiliser

| Libellés | Subventions sollicitées | Taux prévisionnel |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Région Pays de la Loire | € | % |
| Autres financeurs - précisez : | | |
| | € | % |
| | € | % |
| | € | % |
| | € | % |
| | € | % |
| Autofinancement | € | % |
| <u>TOTAL PROJET</u> | € | 100 % |

LA SUBVENTION GLOBALE SOLLICITEE PAR LA STRUCTURE AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE S'ELEVE A :€

Fait à, le
Signature du Maître d'ouvrage ou de son représentant

BUDGET TYPE A COMPLETER RELATIF AU PROJET UNIQUEMENT
(Une description complète des éléments financiers du projet
est à joindre à ce document)

| | CHARGES | | PRODUITS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <u>Coûts d'organisation</u> - hébergement, - repas, - frais administratifs et de gestion - | | <u>Subventions sollicitées</u> - - - | |
| <u>Coût d'encadrement spécifique au projet</u> - technique - pédagogique | | <u>Subventions accordées</u> - - - | |
| <u>Coût des fournitures (matériel et matériaux)</u> - pédagogiques, - autres..... | | <u>Autres produits à préciser</u> - Participations jeunes/familles - - | |
| <u>Assurances</u> | | <u>Autofinancement</u> | |
| <u>Frais</u> - pédagogiques, - artistiques, - techniques, | | | |
| <u>Frais en lien avec le projet</u> - Animations (intervenants ponctuels, etc), - Transports, - | | | |
| <u>Communication</u> | | | |
| <u>Frais de structure en lien avec le projet (uniquement)</u> - - | | | |
| <u>Autres charges à préciser</u> | | | |
| TOTAL | | TOTAL | |

Le personnel et le matériel mis à disposition et la valorisation du bénévolat ne sont pas à comptabiliser dans le budget

Liste des pièces complémentaires et constitutives du dossier :

| Pièces à fournir | Cadre réservé à la Région |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> La lettre de demande de subvention au titre de l'appel à projets 2015 « Appropriation du patrimoine par les jeunes » adressée à Monsieur le Président du Conseil régional des Pays de la Loire | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Le présent formulaire dûment complété et signé | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Une délibération de l'organe décisionnel de la structure sollicitant l'aide régionale | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Une attestation de non sollicitation d'un soutien financier au titre d'autres politiques régionales pour ce projet | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Une attestation de non commencement d'opération et si nécessaire une demande de dérogation pour débiter l'opération avant la décision de la Commission Permanente | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire ou coordonnées de la trésorerie de rattachement | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Les statuts si association ou Fondation | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La copie des déclarations en préfecture (création et modifications) si association | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La copie du Journal officiel (date de parution) si association | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La liste des acteurs mobilisés directement pour la mise en œuvre du projet (avec dans le cadre d'un projet porté par une collectivité, le rôle et les missions imparties aux divers partenariats identifiés), mettant en avant les compétences en matière d'expertise | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Les éléments susceptibles d'indiquer l'expérience acquise en lien avec le projet. | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> N° d'Habilitation Jeunesse et Sports si association | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Déclaration préalable à la Direction Jeunesse et Sports si le projet concerne des mineurs et dure plus de 14 jours continus. | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> L'accord de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques ou les sites archéologiques | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Acte(s) de propriété ou accord du (des) propriétaire(s) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Photos du (des) lieu(x) concerné(s) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance relative à ce projet (jointe ou à fournir lors de la signature de la convention avec la Région des Pays de la Loire) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget prévisionnel détaillé (modèle joint à remplir) accompagné d'une description complète des éléments financiers du projet | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Le plan de diffusion et les documents de communication | <input type="checkbox"/> |

DOSSIER COMPLET A RETOURNER **AU PLUS TARD** :

LE 29 AVRIL OU LE 30 SEPTEMBRE 2016 (cachet d'enregistrement du service régional en charge du courrier faisant foi)

- **Soit en version papier dans une enveloppe spécifiant « Appropriation du patrimoine par les jeunes 2016 » à l'adresse suivante :**

**Monsieur le Président du Conseil Régional
Direction Culture et Sports – Service Patrimoine
Pôle Partenariats et Territoires
1 Rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9**

- **Soit en version informatique (format Word ou PDF) à l'adresse suivante :
appelprojetspatrimoine@paysdelaloire.fr**

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du règlement. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

A COMPLETER ET TRANSMETTRE A LA REGION AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE DU SOLDE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET SOUTENU
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « APPROPRIATION DU PATRIMOINE PAR LES JEUNES » 2016

| |
|----------------------------|
| INTITULE DU PROJET SOUTENU |
| |

| | | Prévisionnel | Réalisé |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|---------|
| Nombre de jeunes (joindre la liste des participants et les adresses de résidence principale) | | | |
| Périodicité et nombre de jours | | | |
| Nombre et pourcentage d'abandon en cours de projet | | | |
| Outillage (détail et coût) | Matériel | | |
| | Pédagogique | | |
| Encadrement (Nombre de personnes, détail et coût) | Technique | | |
| | Citoyen | | |
| Interventions ponctuelles | | | |
| Sorties en lien avec le projet | | | |

* Joindre un bilan financier certifié par le représentant de la structure privée ou publique ainsi que le plan de diffusion réalisé et tous documents de communication si existant.

Renseignée le

Par

**A RENSEIGNER ET TRANSMETTRE A LA REGION AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE DU SOLDE AU FORMAT PAPIER
UNIQUEMENT**

**CADRE DE VALORISATION DU PROJET SOUTENU
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « APPROPRIATION DU PATRIMOINE PAR LES JEUNES » 2016**

| | |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Titre du projet soutenu | |
| Localisation géographique du projet | |
| Axe de l'appel à projets concerné | |
| Structure et contact | Nom du maître d'ouvrage, lien internet, Nom de la personne référente, fonction, coordonnées |
| Contexte | 10 lignes maximum |
| Description du projet | 20 lignes maximum |
| Enjeux et objectifs | Enjeux patrimoniaux Objectifs identifiés dans le cadre du projet 5 lignes maximum |
| Mise en œuvre du projet | Grandes étapes, techniques utilisées, suivi/évaluation mis en œuvre, etc. 20 lignes maximum |
| Éléments de bilan | Bilan 25 lignes maximum |
| Chiffres clés | 5 lignes maximum |
| Enseignements | Facteurs de réussite, difficultés rencontrées, éléments de reproductibilité et/ou de transférabilité 30 lignes maximum |
| Perspectives | 10 lignes maximum |